

INSTITUT SUPÉRIEUR DE LA GÉRANCE DE TUTELLE

110 rue de La Jonquière F-75017 PARIS ☎ 01 44 73 98 33 ☑ info@isgt.fr ⑤ www.isgt.fr



Dossier de candidature -

Session Décembre 2023 à Juin 2024

▼ Cours en DISTANCIEL synchrone

Formation de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

mention « MAJ - Mesure d'Accompagnement Judiciaire »

Important I CE DOSSIER DE CANDIDATURE NE VAUT PAS INSCRIPTION. Il ne vous engage pas vis-à-vis de l'ISGT. Il est seulement destiné à vérifier 1. si vous possédez bien les pré-requis exigés par la loi pour accéder à la formation 2. Si vous pouvez bénéficier de dispense(s) de modules en fonction de vost eignés par la loi pour accéder à la formation 2. Si vous pouvez bénéficier de dispense(s) de modules en fonction de votre expérience.

1. Etat civil			
☐ M. ☐ Mme Nom	Prénom		
Nom de jeune fille			
N° et voie			
Code postal	Ville		
Téléphone fixe	Téléphone mobile		
Courriel (en majuscules)	@		
Date de naissance Lieu de naissa	ance Nationalité		
2. Formation supérieure Année Etablissement Diplôme	Niveau (5 =BTS/DUT 6 =Licence 7 =Maîtrise)		
3. Expérience professionnelle signification de la companie de la c	Ve (utilisez la page 2 §6 pour solliciter un ou des allègements) Fonction occupée Statut (cadre, employé)		
Joindre à ce dossier: Un curriculum vitae 1 photo d'identité (papier ou jpg) Pour justifier des pré-requis: Copie d'une pièce d'identité Copie d'un diplôme de niveau 5 au moins ou bien, en l'absence de diplôme, copie des pièces indiquées §4 Copie des pièces justifiant de l'expérience professionnelle requise Le cas échéant: Copies des diplômes sur lesquels vous fondez votre demande de dispense(s) Copies des certificats de travail ou autres pièces sur lesquels vous fonde	Je, soussigné(e), certifie exactes les informations portées sur le présent dossier de candidature. à		

4. Pré-requis

■ Vous devez être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (RNCP) au moins, ou bien d'un diplôme européen équivalent, ou encore avoir exercé dans un poste habituellement confié au titulaire d'un diplôme de niveau 5 (dans ce dernier cas, joindre une fiche de poste, un document prouvant que vous avez occupé ce poste, et un extrait de la convention collective faisant référence au niveau d'études requis pour ce poste)

■ Vous devez de plus satisfaire aux exigences suivantes :

Si vous n'êtes pas MJPM en exercice	 Vous devez être âgé(e) de 25 ans au moins; Vous devez justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire: Juridique, Gestion (administrative ou financière, management, etc.), Social/Médicosocial.
Si vous êtes MJPM préposé(e) en établissement social ou médico-social	 Vous devez être âgé(e) de 21 ans au moins; Vous devez justifier de 1 an d'expérience professionnelle dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire: Juridique, Gestion (administrative ou financière, management, etc.), Social/Médicosocial.
Si vous êtes MJPM Délégué(e) en association tutélaire	 Vous devez être âgé(e) de 21 ans au moins lors de votre entrée en fonction; Vous disposez d'un délai de deux ans à compter de votre embauche pour obtenir votre CNC

5. Principes de la Formation

5.1 Contenu

• Formation de référence : 180 heures (c.f. référentiel)

réparties sur 2 domaines de compétences

🕏 chaque domaine de compétence comprend des modules thématiques schaque module thématique comporte un certain nombre de cours

• Stage pratique en milieu professionnel : 10 semaines (350 heures)

5.2 Validation

Les modules 1.1, 1.2, 1.3 sont validés individuellement par QCM (questions fermées).

Le module 2.1 est validé par un écrit (retour d'expérience de terrain) de 4 à 6 pages

Les modules 2.2 2.3 et 2.4 sont validés par un Questionnaire à questions ouvertes

Un module est validé si le candidat obtient au moins la moyenne. Il n'y a pas de compensation de note entre les modules. Le CNC MJPM mention MAJ est délivré si tous les modules ont été validés et le stage pratique effectué.

5.3 <u>Dispenses et Allègements de modules</u>

Dispense = validation automatique d'un module par équivalence de diplôme (pas d'examen de validation à passer, mais possibilité de suivre quand même les cours du module concerné)

Allègement = autorisation de ne pas suivre les cours d'un module, mais obligation de passer l'examen de validation correspondant Selon votre profil, vous pouvez bénéficier de dispenses ou d'allègements de modules, excepté pour les modules 21 2.2

et 2.3 (voir notice explicative sur le site de l'école)

5.4 Dispense du Stage pratique

Si vous justifiez d'une expérience de 6 mois au moins dans le cadre d'une activité tutélaire, vous pouvez être dispensé(e) d'effectuer le stage pratique de 10 semaines.

5. Demande de Dispense(s) et/ou d'Allègement(s)

(cochez la ou les cases concernées)

Domaine 1 : La Mesure d'Accompagnement 102 h	Module 1.1 Cadre juridique (24h)			
	102 h	h Module 1.2 Connaissance du public (36h)		
Judiciaire (MAJ)		Module 1.3 Action éducative et budgétaire (42h)		
Domaine 2 : Le Mandataire en charge de la MAJ		Module 2.1 Contours de l'intervention et ses limites (18h)		
	78 h	Module 2.2 Relations avec le Juge et le Conseil départemental (12h)		
	7811	Module 2.3 Action éducative et accomp. vers l'autonomie de gestion budgétaire (30h)		
		Module 2.4 Déontologie et Analyse des pratiques (18h)		

Disp. Allègt